

# CAMIEG

## HAUSSE DES COTISATIONS AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2023

En 2020, l'État a ponctionné 175 millions d'euros des excédents de notre caisse. Cette spoliation n'était pas un coup d'essai puisqu'elle s'était déjà produite en 2014 pour la même somme.

Afin que ces ponctions soient moins « douloureuses », la Direction de la Sécurité sociale a permis à chacune de ces opérations que nos cotisations soient diminuées.

Les dispositions du décret 2020-1689 du 23 décembre 2020 établissent que du 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022 :

### Pour les actifs

- Un taux de cotisation salariale de 0,54 % au lieu de 0,72 %
- Un taux de cotisation patronale de 1,01 % au lieu de 1,35 %

### Pour les inactifs

- Un taux de cotisation de 2,01 % au lieu de 2,36 %

Le décret modifie, de manière pérenne, les taux respectifs de cotisations de solidarité et d'équilibre.

Par conséquent, le taux de cotisation de solidarité pour les actifs est désormais de 1,15 % contre 1,39 % précédemment, soit une baisse de 17 %.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, nos cotisations CAMIEG vont augmenter par rapport à celles appliquées en 2021 et 2022.

### Pour les actifs

- Un taux de cotisation salariale de 0,68 % au lieu de 0,54 %
- Un taux de cotisation patronale de 1,28 % au lieu de 1,01 %

### Pour les inactifs

- Un taux de cotisation de 2,25 % au lieu de 2,01 %

Ces modifications de taux devaient permettre d'éviter le cumul d'excédents pour lequel les Pouvoirs Publics trouve un moyen imparable de les résoudre tous les 7 ans, par des saisies en faveur du régime général !

Évolution du taux des cotisations	2020	2021	2022	2023
Employeurs	1,35	1,01	1,01	1,28
Salariés	0,72	0,54	0,54	0,68
Cotisation solidarité	1,39	1,15	1,15	1,15
Inactifs	2,36	2,01	2,01	2,25

En cette période d'inflation galopante, la hausse des cotisations même si celle-ci était entérinée par décret a du mal à trouver les faveurs des assurés.

**Il est indispensable que le pilotage de notre régime puisse être plus réactif afin que des excédents ne soient pas générés comme ils l'ont été par le passé. Les baisses de cotisations et les améliorations des prestations doivent être les seules solutions !**